



**FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS**

**ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

NOTRE CARRIÈRE, DES DROITS POUR ÉVOLUER.

Vous êtes enseignant·e dans le privé sous contrat ? Vous devez être reconnu·e comme un professionnel.le, pouvoir évoluer dans votre carrière et accéder à d'autres métiers, et non vous user. La Fep-CFDT s'y engage.

Être enseignant·e doit permettre de progresser dans une carrière dynamique, avec des perspectives d'évolution — y compris vers d'autres missions ou métiers — et des règles transparentes.

Cela doit aussi garantir une rémunération qui protège le pouvoir d'achat, suit l'inflation et reconnaît l'engagement, l'expertise et l'ancienneté. Les conditions d'exercice doivent s'améliorer concrètement : charge de travail soutenable, reconnaissance et prise en compte du travail "invisible", climat scolaire sécurisé, moyens effectifs pour l'inclusion, prévention des violences et soutien institutionnel. Enfin, les évolutions du métier doivent se construire avec une concertation réelle, pour aboutir à des mesures applicables et protectrices.

Les élues et élus de la Fep-CFDT au CCMMEP agissent pour améliorer votre déroulé de carrière, rendre plus attractif le métier et vous offrir d'autres perspectives professionnelles.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

L'alignement, pour les Maîtres Délégués, des droits entre public et privé, désormais sur une grille de salaires des contractuels de la Fonction publique, ce qui correspond à une augmentation de salaire.



Des primes supplémentaires

- Création et revalorisation de la prime d'attractivité ;
- Doublement des primes ISOE et ISAE et revalorisation de la prime de professeur principal.



Un avancement amélioré

- Accès plus rapide à l'échelle hors classe en moyenne un an plus tôt ;
- Création du 7ème échelon hors classe ;
- Vivier unique pour la classe exceptionnelle ;
- Création d'un échelon 5 de la classe exceptionnelle.



Des passerelles

- Changement d'échelle de rémunération (passerelle 1^{er} et 2nd degrés) ;
- L'accès au concours interne de Conseiller Principal d'Education.



Une meilleure formation continue

- Une vigilance accrue pour l'accès à la formation continue y compris avec le CPF.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT !

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.



Une meilleure rémunération

- Revalorisation des grilles indiciaires avec une attention particulière pour les milieux et fins de carrière ;
- Dégel pérenne du point d'indice à la hauteur minimale de l'inflation ;
- Revalorisation de la prime de sujétion spéciale voie professionnelle.



Des promotions améliorées

- Augmentation des taux de promotions Hors classe et Classe exceptionnelle ;
- Création de nouveaux échelons pour éviter la stagnation de fin de carrière.



Des conditions de travail améliorées

- Diminution du nombre d'élèves par classe (un des plus élevés en Europe) ;
- Une reconnaissance plus juste du temps de travail et des « tâches invisibles ».



Des possibilités de mobilité

- Mobilité renforcée avec la possibilité de passer les concours d'inspecteurs et de chefs d'établissement du public (perdir) ;
- Le détachement vers d'autres ministères ;
- Poursuite du dispositif « rupture conventionnelle ».



La déprécarisation

- Dé-précarisation des maîtres délégués en facilitant le passage des concours par un temps de formation non opposable et avec une prise en charge financière réelle pour les préparer.



Une meilleure formation

- Augmentation du budget de la formation continue pour faciliter votre participation (congrés formation professionnelle et congrés professionnels de formation).



Une protection

- Accès à la protection fonctionnelle facilité et à une assistance réelle (médecine de prévention) pour vous protéger des différentes agressions subies ;
- Un système de prévoyance peu coûteux et protecteur.



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CCMMEP
Professeure des écoles
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CCMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADÉMIE DE LILLE